Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE LANRIVAIN

22480

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20261027-D2026_046-DE

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2026

Date de la convocation	**21/10/2026**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**11**
Date d'affichage	**21/10/2026**	**Nombre de Conseillers présents**	**10**
		Nombre de votants	**11**

L'an deux mil vingt-six, le 27 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents :
Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Mme Anne GAUTIER, Mr Denis CHÉLIN, Mme Fabienne PAMPANAY, Mr Joseph TYDOU, Mme Zofia PINSON, Mme Christiane LE MENER.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Jean-François THOMAS a donné procuration à Mme Zofia Pinson
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Anne LE GALL
Secrétaire de séance adjointe : Mme Héléna MORVAN

Délibération n° D2026_046

Rapport annuel 2025
sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bruno RAOULT, délégué communal auprès du Syndicat d'Adduction de l'Eau Potable du Kreiz Breizh-Argoat. Il rappelle que chaque année, le syndicat d'eau remet aux communes membres son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Le Conseil Municipal doit valider avoir pris connaissance de ce document et préciser qu'il est à la disposition des usagers en mairie.

Après avoir entendu la présentation de ce rapport par le délégué communal et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE avoir bien reçu cette information ;
PRECISE que le rapport est à la disposition du public en Mairie.

La secrétaire de séance,

Anne LE GALL

MAIRIE DE LANRIVAIN R.F. (Côtes d'Armor)

Le Maire,

Philippe LE JONCOUR.